

Stéphane Buffetaut

Septembre 2010



CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS ET PAYSANS

Les Dossiers du CNI

Pouvoir et responsabilité

Stéphane Buffetaut

Premier vice-président du CN

Membre du CES européen

Ancien Député Européen

L'été finissant a été marqué par des polémiques politico médiatiques dont le microcosme politicien a le secret, entraînant même le malheureux Benoît XVI, qui n'en demandait pas tant, dans ce hourvari.

L'objet de toute cette agitation : le démantèlement des campements illégaux de Roms et leur retour vers leurs pays d'origine et la question de la déchéance de la nationalité.

En tout cela, beaucoup de gesticulations et de fausses indignations. Depuis plus de deux siècles l'on a oublié en France que la politique est l'art du réel et non celui des rêveries idéologiques.

Quelle est donc la réalité ? Il existe un peu partout en France, en Italie et dans divers pays de l'Union européenne des camps de Tziganes installés de façon illégale, peuplés de personnes entrées illégalement sur le territoire national et qui de surcroît posent des difficultés sur le plan sanitaire comme sur celui de la sûreté des personnes vivant dans des conditions précaires.

Ces communautés souvent originaires de Roumanie, de Bulgarie voire de Hongrie, sont fréquemment mal intégrées dans leurs pays d'origine et leurs gouvernements peinent à trouver des solutions à ces problèmes anciens. Mais est-ce à la France, à l'Italie et à d'autres pays d'Europe de l'Ouest de supporter la charge de ces difficultés ? A l'évidence, non et les solutions ne peuvent être trouvées que dans les pays d'origine et avec le secours de politiques européennes de solidarité entre Etats membres.

Faut-il renoncer à appliquer la loi parce que de « belles âmes » s'effarouchent ? Il convient de toujours se méfier de ceux qui font profession d'indignation et sont experts en parallèles historiques douteux. Comme l'a fort bien souligné Monseigneur Vingt Trois, la loi doit être appliquée mais avec humanité. Et il a eu raison de regretter l'exploitation politicienne des mesures d'ordre public comme des proclamations de vertu. Nous savons en France combien il faut se méfier de ces invocations grandiloquentes. Robespierre ne proclamait-il pas que « la Terreur est l'émanation de la Vertu » au moment où hommes, femmes, enfants, vieillards passaient sous le couteau de la guillotine et que Paris puait le sang.

La politique gouvernementale est, sur le fond, justifiée et nécessaire. La France ne saurait régler à elle seule la difficile question des Roms d'Europe centrale et orientale et du nomadisme dans une société hyper urbanisée. Il serait tellement plus simple de ne rien faire et de laisser pourrir la situation ! Ce serait le contraire même d'un acte de gouvernement.

Quant à la question de la déchéance de la nationalité, elle ne se poserait pas dans les mêmes termes si tous les gouvernements qui se sont succédés à la tête de la France depuis quarante ans n'avait pas fait preuve d'une insigne lâcheté en ce qui concerne les modes d'acquisition de la nationalité française. Celle-ci se transmet par voie de filiation et par le droit du sol, c'est-à-dire le « hasard » du lieu de naissance pour des enfants nés de parents étrangers. Ce qui signifie que la nationalité est octroyée sans que ce soit le fruit d'une volonté affichée et réfléchie. Ce qui entraîne la réponse « j'ai une carte d'identité française » à la question êtes-vous Français. Nous sommes donc en présence de personnes qui sont juridiquement françaises mais qui ne se sentent nullement françaises. Les lazzis et les sifflets lorsque l'hymne national est joué dans les stades en sont le symbole le plus criant.

Ce fameux droit du sol trouve son origine dans l'Ancien régime où le royaume de France s'agrandissait par droit de conquête ou par mariage. Il fallait bien que les habitants des nouvelles provinces devinssent Français : devenaient donc Français ceux qui naissaient sur le territoire du royaume de France, même si leurs parents avaient été sujets du Roi d'Espagne ou du Duc de Savoie.

Ce principe ne correspond plus aux réalités de notre époque ni aux nécessités du temps. L'acquisition de la nationalité française, outre la filiation, doit résulter d'une démarche volontaire et claire qui entraîne la reconnaissance d'obligations en contrepartie des droits, dont les premières sont la connaissance de la langue, le respect des lois et des fondements de notre civilisation. La nationalité ne doit pas être donnée par facilité, car seul ce qui est l'objet d'efforts a de la valeur.

Dans bien des pays présentés comme des exemples de démocratie, l'acquisition de la nationalité fait l'objet d'une procédure solennelle qui souligne l'importance de la démarche. Pourquoi la France craindrait-elle d'en prendre exemple ? Le fait d'être Français a-t-il donc si peu de prix ?

L'actualité vient donc nous rappeler que l'art de gouverner est difficile, qu'il nécessite de faire des choix parfois fermes alors qu'il serait si confortable de se laisser aller à la démagogie des bons sentiments, dont on sait que l'enfer est pavé.

Ceux qui se refusent à voir que l'exercice du pouvoir est tragique n'ont rien compris à l'art de gouverner et ne sont pas dignes d'y prétendre. Richelieu avait noté dans ses mémoires que « le gouvernement requiert une vertu mâle et une fermeté inébranlable contraire à la mollesse ». Ce qui était vrai dans les temps troublés du 17^{ème} siècle le reste dans ceux du 21^{ème}.

C'est l'honneur, la grandeur et le drame du gouvernement des hommes, ce que le grand Cardinal, encore lui, avait su traduire lorsqu'il remarquait : « il faut que certains restent éveillés la nuit afin que d'autres puissent dormir à l'ombre de leurs veilles ».



Centre National des Indépendants et Paysans

6, rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS - Tél : 01 47 23 47 00 - Fax : 01 47 23 47 03
Site Internet : www.cni.asso.fr - Courriel : secretariat@cni.asso.fr